

OBJET	Contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services informatiques
--------------	--

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services à la collectivité arrive à son terme. Le Président propose au conseil communautaire de le renouveler pour une durée de trois ans.

Le coût annuel s'élève à 2 313 € HT pour la cession du droit d'utilisation et 257 € HT pour la maintenance et la formation.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de contrat présenté et autorise le Président à le signer.

OBJET	Développement économique : aide aux entreprises
--------------	--

Lors du précédent conseil et suite à la réunion de la commission de développement économique du 11 avril 2018, le conseil communautaire avait voté une aide pour la réfection d'une façade, dans le cadre des règlements adoptés pour l'aide en matière de développement économique.

Le Président présente un nouveau dossier :

- Aide de 810 € à l'épicerie de Vouzon, exploitée par Monsieur MOUNABIR Ahmed, pour la réfection de la devanture

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer l'aide proposée par la commission et autorise le Président à la mandater.

OBJET	Taxe de séjour tarifs
--------------	------------------------------

Par l'article 44 de la loi de finances rectificative 2017, le législateur instaure à compter du 1^{er} janvier 2019, une taxation proportionnelle au coût de la nuitée pour les établissements non classés. Les hébergements non classés ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air seront taxés entre 1 et 5% du coût de la nuitée par personne, avec une limite plafond du tarif applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Le conseil communautaire doit fixer le taux à appliquer et adapter sa grille tarifaire à la nouvelle réglementation.

Une nouvelle catégorie est créée afin d'intégrer les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques (par tranche de 24 heures), le tarif prévu par les textes varie entre 0.20 € et 0.60 € et doit également être inférieur au tarif applicable à la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile (0.50 € dans notre tarification 2016).

Le Président soumet le projet de nouvelle tarification au vote de l'assemblée.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés qui sont annexés à la présente délibération.

OBJET	Projet Artistique et Culturel du Territoire – Bilan 2017
--------------	---

Le conseil communautaire avait adopté les conventions avec les partenaires de projets PACT pour 2017 en Octobre 2017 sur la base de budgets prévisionnels.

Les manifestations se sont déroulées et le bilan a été présenté au Conseil Régional.

Globalement, sur la base d'un budget artistique total prévu de 139 855 €, les réalisations déclarées s'élèvent à 105 112 € et la Région a retenu un budget artistique subventionnable de 79 984 € (deux manifestations atteignent le plafond de 30 000 €).

L'aide totale de la Région pour 2017 est donc arrêtée à 39 032 €.

Le président propose au conseil communautaire d'adopter une répartition entre les partenaires selon les critères régionaux soit une aide de 48.8 % sur la partie artistique du dossier, plafonnée lorsque c'est le cas.

Les aides suivantes sont proposées par le Président :

- Sculpt'en sologne : 14 640 €
- Rencontres musicales de Chaon : 14 640 €
- Commune de Lamotte Beuvron : 9 752 €

Les fiches bilan sont présentées.

Le conseil communautaire décide, par 22 votes pour et 1 abstention (Monsieur Jean-Louis ROCHUT), d'accorder les aides proposées et autorise le Président à mandater le solde.

OBJET	Projet Artistique et Culturel du Territoire – Conventions pour 2018
--------------	--

Le Président présente au conseil communautaire la convention cadre type pour les années 2018 à 2020 pour le soutien de la Région aux manifestations culturelles. Cette convention précise les critères de sélection des projets PACT et le contenu artistique demandé pour bénéficier des aides, et organise le fonctionnement en général du processus de financement.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

OBJET	Projet Artistique et Culturel du Territoire 2018 – Convention d'application avec la Région
--------------	---

Le Président présente au conseil communautaire la convention d'application annuelle de la convention cadre, à travers une autorisation d'engagement pour l'année 2018, basée sur une aide estimée de 39 574 € pour une dépense prévisionnelle égale à 98 934 €.

Les projets 2018 se décomposent de la façon suivante :

- Rencontres musicales de Chaon : budget prévisionnel de 28 920 € pour une subvention demandée de 11 568 €,
- Commune de Lamotte Beuvron : budget prévisionnel de 70 014 € pour une subvention demandée de 28 006 €.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

OBJET **Décision modificative du Budget Primitif 2018**

Le Président propose au vote de l'assemblée les modifications budgétaires indiquées ci-dessous :

I) Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
020/2051	Concessions et droits (logiciels)	3 000 €	01/021	Virement du fonctionnement	8 000 €
95/2183	Matériel de bureau et informatique (OT)	4 000 €			
422/2317/302	Accès PMR Piscine de Nouan-le-Fuzelier	1 000 €			
		8 000 €			8 000 €

I) Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
01/023	Virement à l'investissement	8 000 €			
833/65548	Participations syndicats GEMAPI	30 000 €	020/74124	Dotation d'intercommunalité	67 110 €
321/6064	Packs Microsoft salle informatique	3 500 €	202/74126	Dotation de compensation	-12 115 €
020/657341	Subvention PACT Commune membre	100 €			
020/6574	Subvention PACT	500 €			
422/615221	Entretien bâtiments sport	7 000 €			
321/615221	Entretien bâtiments culture	5 000 €			
95/615221	Entretien bâtiments tourisme	895 €			
		54 995 €			54 995 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées.

OBJET	Rapport d'activité 2017 de Cœur de Sologne
--------------	---

Le Président présente le rapport d'activités 2017 de Cœur de Sologne.

Ce document devra être porté à la connaissance de tous les conseils municipaux des Communes membres. A cette occasion les délégués communautaires exposeront aux élus municipaux les actions de la communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport retraçant l'exercice 2017.

OBJET	Rapport d'activités 2017 du SMICTOM de Sologne
--------------	---

Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets du SMICTOM de Sologne, est présenté au conseil communautaire, qui en prend acte.

OBJET	Liaison équestre, convention
--------------	-------------------------------------

Le Président présente au conseil communautaire un projet de convention avec le Président du Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre pour la réalisation des travaux d'aménagement du bord du canal.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

OBJET	Projet Artistique et Culturel du Territoire 2018 – Conventions avec les partenaires
--------------	--

Le Président présente au conseil communautaire les conventions à passer avec les partenaires porteurs de projets pour 2018 dans le cadre du PACT.

Les projets 2018 se décomposent de la façon suivante :

- Rencontres musicales de Chaon : budget prévisionnel de 28 920 € pour une subvention demandée de 11 568 €,
- Commune de Lamotte Beuvron : budget prévisionnel de 70 014 € pour une subvention demandée de 28 006 €.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions.